

**BARCELONNETTE (Alpes de Haute-Provence)**

**Les enfants du JAZZ – 15/18 ans**

**Stage chant / stage instrumental**

**Réf: 09800501**



Adresse du centre

Séjour **vacances musicales fnacem**  
Lycée André Honorat  
04400 BARCELONNETTE

- ❖ **Cadre de vie** : Pôle touristique et sportif, lieu de passage important vers l'Italie, centre géographique et administratif de la vallée de l'Ubaye (altitude : 1 135 m), Barcelonnette est une ville de près de 3 000 habitants située dans un environnement montagnard de toute beauté.  
Accueil en pension complète : restauration en self au lycée Honnorat situé en centre-ville.  
Hébergement dans les locaux de l'internat d'excellence, situé à 15 min à pied du centre-ville : chambres de 2 lits avec 1 bloc lavabo, douche et wc séparés pour 2 chambres. Salles de travail à l'école primaire et à l'école intercommunale de musique, à 5 min à pied.
- ❖ **Effectif** : 65 participants de 10 à 18 ans
- ❖ **Situation géographique** : Carte Michelin n° 81. Grenoble : 175 km au nord ; Valence (230 km à l'Ouest).  
  
Au départ de Gap, prendre la N 85, direction Sisteron, sur 3 km ; puis la D 900 B (par la D 942), direction Cunéo sur 46 km via Remollon, La Bréole, St Vincent-les-Forts ; Joindre Barcelonnette par la D 900 sur 28 km via Meolans-Revel.  
Le Lycée André Honorat se trouve en centre ville, derrière la place Manuel.
- ❖ **Voyage Départ/Retour** : si vous avez choisi un départ collectif ou une arrivée sur place, vous pourrez télécharger, sur votre espace client, au moins une semaine avant le départ une convocation vous indiquant l'ensemble des éléments liés au transport  
Si vous avez choisi d'accompagner votre enfant au centre vous serez attendus.
- ❖ **le premier jour** : entre 17 h 00 et 18 h 00 (premier repas fourni : dîner)
- ❖ **le stage se terminera** : entre 9 h 00 et 10 h 00 (dernier repas fourni : petit-déjeuner)

**Vacances musicales et artistiques – Vacances pour tous**

Adresse postale : 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris cedex 20 - Tél. 01 43 58 98 52/Fax : 01 43 58 97 07

E-mail : [colos-france@laligue.org](mailto:colos-france@laligue.org) - site Internet : <http://www.vacances-pour-tous.org>

Agréments : agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative - CGOL - Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours IM075100379 - Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi : agrément national d'organisme de tourisme social et familial n° 06.07.04. - Reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930. Concession de service public du ministère de l'Éducation nationale par décret du 8 janvier 1985 - Membre actif : UNAT - WYSE-TC - OITS - Membre associé d'Atout France - TVA : FR 06 775 666 415 - Siret : 775 666 415 00010 - NAF : 9499 Z. Garantie financière : UNAT Paris. Responsabilité civile : APAC Paris.

**Nos réalisations proposent aux enfants et jeunes des vacances de qualité dans un climat de sécurité physique et affective.**

**Elles leur permettent de découvrir des activités culturelles ou de partager leur passion de la musique dans un contexte de vie collective qui respecte l'intimité et favorise l'autonomie de chacun. Elles sont placées sous la double responsabilité d'une direction générale et d'une direction artistique. Tous nos séjours sont mixtes, et encadrés par des animateurs musiciens.**

### **Le Festival des enfants du jazz : 25ème édition**

Organisation : la ville et l'office de tourisme de Barcelonnette, avec le soutien de la communauté des communes de l'Ubaye.

Une semaine de musique vivante, avec 3 ou 4 concerts haut de gamme en plein air.

Un évènement culturel unique en son genre qui favorise la rencontre, sur scène et en coulisses, d'artistes reconnus avec de jeunes musiciens amateurs.

Pour en savoir plus : [www.enfantsdujazz.com](http://www.enfantsdujazz.com)

Pendant une quinzaine exceptionnelle, des jeunes musiciens amateurs, chanteurs et instrumentistes de tous horizons et de tous niveaux, ont l'occasion de se plonger dans la culture et l'esprit du jazz, de découvrir, pratiquer, jouer des musiques métissées et de faire l'expérience de la scène dans le cadre d'un festival reconnu.

**Ce stage s'adresse à des instrumentistes et chanteurs de tous niveaux souhaitant découvrir ou approfondir le répertoire des musiques de jazz dans toute sa diversité en intégrant le chant à la pratique instrumentale.**

#### **❖ Atelier instrumental**

Tous instruments

Travail spécifique sur le rythme : percussions corporelles, tambours et claves.

Mise en place de grilles d'accord à partir du répertoire blues.

Musique d'ensemble en petites formations : section rythmique et instruments mélodiques.

Approche du solo et de l'improvisation.

Big band.

#### **❖ Atelier vocal**

Travail rythmique et corporel.

Approche du scat et de l'improvisation.

Ensemble vocal : gospels, spirituals, chansons.

#### **❖ Loisirs**

Découverte de la ville, balades ; piscine ; sports collectifs, tennis de table.

**Vacances musicales et artistiques – Vacances pour tous**

Adresse postale : 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris cedex 20 - Tél. 01 43 58 98 52/Fax : 01 43 58 97 07

E-mail : [colos-france@laligue.org](mailto:colos-france@laligue.org) - site Internet : <http://www.vacances-pour-tous.org>

Agréments : agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative - CGOL - Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours IM075100379 - Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi : agrément national d'organisme de tourisme social et familial n° 06.07.04. - Reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930. Concession de service public du ministère de l'Éducation nationale par décret du 8 janvier 1985 - Membre actif : UNAT - WYSE-TC - OITS - Membre associé d'Atout France - TVA : FR 06 775 666 415 - Siret : 775 666 415 00010 - NAF : 9499 Z. Garantie financière : UNAT Paris. Responsabilité civile : APAC Paris.

## Renseignements pratiques

### 1. Vie collective

La colonie de vacances reste pour nous une expérience privilégiée de vie collective permettant l'apprentissage du respect des autres et de leur différence.

**Les enfants s'engagent à participer aux activités proposées et à respecter les consignes formulées par l'équipe d'animation.**

Nos équipes pédagogiques (directeur, adjoint musical, animateurs) sont recrutées soigneusement et font l'objet d'une évaluation constante. Nos animateurs, qui répondent aux exigences des normes d'encadrement exigées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (soit au minimum 1 animateur pour 12 participants, dont 80 % diplômés BAFA ou en cours de formation), sont par ailleurs des jeunes musiciens et artistes amateurs (pour la plupart de niveau fin d'étude de conservatoire) ou en cours de professionnalisation.

L'équipe a pour mission d'assurer la sécurité de tous, un bon équilibre et une bonne hygiène de vie, le respect des rythmes de vie de chacun (lever et coucher échelonnés notamment) en ménageant des temps de liberté.

### 2. Courrier

Nous veillerons à ce que vos enfants vous écrivent au moins une fois par semaine.

En retour, ils espèrent recevoir autant de nouvelles. Pensez à leur fournir des enveloppes timbrées qui faciliteront la correspondance.

### 3. Téléphone

Il est possible d'appeler son enfant sur place (ou d'être appelé par lui ; auquel cas à ses frais et seulement depuis une cabine ou un point phone ; peu de centres en sont équipés).

Nous vous demandons cependant de limiter vos appels au strict nécessaire. En effet, les directeurs de centres de vacances assurent eux-mêmes leur secrétariat, mais doivent en priorité consacrer leur temps à l'organisation et au contrôle des activités et de la vie quotidienne. Ils ne peuvent donc tenir "un standard téléphonique". De plus, en raison des activités et de l'étendue du centre, nous ne pourrions pas systématiquement mettre les parents en communication avec leur enfant.

### 4. Argent de poche

Il est de tradition de donner de l'argent de poche aux enfants : cela leur permet d'apprendre à gérer pour les plus jeunes, de préserver une indispensable autonomie pour les plus grands.

**Il est vivement recommandé de déposer son argent au bureau du directeur car la direction du centre ne peut, en aucune façon, répondre de l'argent que le participant pourrait conserver par-devers lui et décline à l'avance toute responsabilité en cas de disparition.**

### 5. Soins médicaux

Vous recevrez une fiche sanitaire de liaison que vous devrez remplir avec soin et remettre au directeur du séjour ou au responsable du convoyage au départ.

Cette fiche sanitaire sera remise au directeur du centre puis confiée à l'assistant sanitaire chargé du suivi de l'état de santé de votre enfant.

Dans l'intérêt de votre enfant, veuillez noter les dates de vaccinations obligatoires et leurs rappels, la mention des antécédents pathologiques ainsi que les traitements éventuels en cours (merci de nous fournir en ce cas une prescription médicale et les médicaments en nombre suffisant pour la durée du séjour).

**A noter :** En cas de besoin, le responsable du groupe se chargera de régler le montant des frais médicaux sur place. Une facture vous sera envoyée à l'issue du séjour. Les justificatifs de dépenses vous seront envoyés dès réception de votre règlement afin que vous puissiez vous faire rembourser par votre caisse de sécurité sociale.

### 6. Assurance

Toute disparition ou détérioration d'objets devra être impérativement signalée par votre enfant au Directeur dès qu'il s'en apercevra et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Nous vous rappelons que les pertes d'objets, les vols dans les véhicules, les bijoux et les espèces ne sont pas garantis par l'assurance. **En conséquence, vacances musicales fnacem décline toute responsabilité en cas de perte, de disparition ou même de détérioration.**

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la sécurité sociale et de la mutuelle.

### 7. Objets de valeur

Nous déconseillons la présence de tout objet de valeur (baladeur, bijoux, téléphone mobile, etc). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et en tout état de cause, avant la fin du séjour.

### 8. Informations complémentaires

Un guide pratique vous sera remis dans le carnet de voyage. Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.

### 8. Fiche d'appréciation

Dans un souci de l'amélioration constante de nos réalisations, les appréciations de nos participants nous sont précieuses. C'est pourquoi nous vous remercions par avance de bien vouloir retourner la fiche d'appréciation, fournie dans le carnet de voyage, au bureau qualité dès la fin du séjour de votre enfant.

### 9. Instruments de musique

Nous vous rappelons que les instruments ne sont pas fournis hormis le matériel instrumental pour l'initiation musicale et les pianos.

Les instrumentistes se muniront donc de leur instrument et de leur pupitre (marqué à leur nom).

Pour les cordes, n'oubliez pas un jeu de cordes de rechange et de la colophane, pour les instruments à anches, quelques anches de rechange et pour les cuivres, une burette d'huile. Nous apporterons le plus grand soin aux instruments (pièce adaptée pour leur rangement).

**Nous souhaitons à vos enfants un excellent séjour.**

### Vacances musicales et artistiques – Vacances pour tous

Adresse postale : 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris cedex 20 - Tél. 01 43 58 98 52/Fax : 01 43 58 97 07

E-mail : [colos-france@laligue.org](mailto:colos-france@laligue.org) - site Internet : <http://www.vacances-pour-tous.org>

Agréments : agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative - CGOL - Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours IM075100379 - Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi : agrément national d'organisme de tourisme social et familial n° 06.07.04. - Reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930. Concession de service public du ministère de l'Éducation nationale par décret du 8 janvier 1985 - Membre actif : UNAT - WYSE-TC - OITS - Membre associé d'Atout France - TVA : FR 06 775 666 415 - Siret : 775 666 415 00010 - NAF : 9499 Z. Garantie financière : UNAT Paris. Responsabilité civile : APAC Paris.

**Vacances musicales et artistiques – Vacances pour tous**

Adresse postale : 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris cedex 20 - Tél. 01 43 58 98 52/Fax : 01 43 58 97 07

E-mail : [colos-france@laligue.org](mailto:colos-france@laligue.org) - site Internet : <http://www.vacances-pour-tous.org>

Agréments : agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative - CGOL - Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours IM075100379 - Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi : agrément national d'organisme de tourisme social et familial n° 06.07.04. - Reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930. Concession de service public du ministère de l'Éducation nationale par décret du 8 janvier 1985 - Membre actif : UNAT - WYSE-TC - OITS - Membre associé d'Atout France - TVA : FR 06 775 666 415 - Siret : 775 666 415 00010 - NAF : 9499 Z. Garantie financière : UNAT Paris. Responsabilité civile : APAC Paris.

**Vacances musicales et artistiques – Vacances pour tous**

Adresse postale : 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris cedex 20 - Tél. 01 43 58 98 52/Fax : 01 43 58 97 07

E-mail : [colos-france@laligue.org](mailto:colos-france@laligue.org) - site Internet : <http://www.vacances-pour-tous.org>

Agréments : agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative - CGOL - Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours IM075100379 - Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi : agrément national d'organisme de tourisme social et familial n° 06.07.04. - Reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930. Concession de service public du ministère de l'Éducation nationale par décret du 8 janvier 1985 - Membre actif : UNAT - WYSE-TC - OITS - Membre associé d'Atout France - TVA : FR 06 775 666 415 - Siret : 775 666 415 00010 - NAF : 9499 Z. Garantie financière : UNAT Paris. Responsabilité civile : APAC Paris.